

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1635

25 juin 2014

SOMMAIRE

2M S.à r.l.	78444	Nikko AM Global Umbrella Fund	78437
Afro-Groove	78478	Nordic Trust Services S.A.	78435
CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A.	78461	Nord Plâtre Sàrl	78437
DCO Constructions S.à.r.l.	78442	NTP S.à r.l.	78436
Jean Gilson & Associés S.A.	78435	SB International S.à r.l.	78438
Macquarie Germany Holdings GmbH & Cies S.E.N.C.	78459	SCHOSSELER Bernadette Agence, S.à r.l.	78438
Manongue S.A.	78434	Schroder Investment Management (Lu- xembourg) S.A.	78438
Marbolux S.à r.l.	78434	SEB SICAV 2	78440
Marbrerie Gilson & Stemper	78435	SEB SICAV 2	78441
Margaux Immobilière S.à r.l.	78435	Segemil S.A.	78440
Maximus Lounge S.à r.l.	78435	SFL Developpement	78439
MHT Luxembourg S.A.	78434	SGAM AI KANTARA Co.II. S.à r.l.	78440
Mika S.à.r.l.	78435	SGAM AI KANTARA Co.II. S.à r.l.	78437
Milestone 2010 Lux S.A.	78434	Sheridan Solutions SICAV-FIS	78439
Mobile Telesystems Finance S.A.	78436	Sigma Trust International Sàrl	78439
Mont Blanc Sports Group Holding S.à r.l. & Cies SENC	78459	Silicon Spirit S.à r.l.	78441
MT&S Europe S. à r.l.	78436	Smile SMI S.à r.l.	78447
MUGC/UGA Asian USD Bond Fund	78437	Socofi S.A.	78441
MULTISERWIS - Niederlassung Luxem- burg	78480	Soft S.A.	78440
Munroe K Luxembourg S.A.	78475	Solera	78439
Müpro (Luxembourg) S.à r.l.	78480	Solu watt s.à r.l.	78438
NCTransports Lux S.A.	78480	Sopura Eastern Europe A.G.	78441
New Rive Gauche S.à r.l.	78436	Sparkling Tours S.A.	78439
		Sprint Cars and More S.à r.l.	78441

Milestone 2010 Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 156.208.

—
EXTRAIT

En date du 22 avril 2014, l'assemblée des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Wim Rits, en tant qu'administrateur B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- En Lee, née le 31 octobre 1982 à Singapour, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue administrateur B de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014056687/14.

(140065448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Manongue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 51.645.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012, tenue en date du 17 avril 2014 que:

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Mireille GEHLEN en qualité d'Administrateur et décide de nommer en son remplacement et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De plus, l'Assemblée Générale décide de réélire les Administrateurs suivants et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019:

- Monsieur Thierry JACOB
- Monsieur Diego LISSI

Et réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- Monsieur Michele ROMERIO

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014056691/21.

(140065411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

MHT Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 59, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 77.726.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056701/9.

(140064997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Marbolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 60, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 145.695.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056694/10.

(140064884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**Marbrerie Gilson & Stemper, Société Anonyme,
(anc. Jean Gilson & Associés S.A.).**

Siège social: L-9154 Grosbous, 1, route d'Ettelbrück.
R.C.S. Luxembourg B 144.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 avril 2014.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2014056693/13.

(140065079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Margaux Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 7, rue Mil Neuf Cents.
R.C.S. Luxembourg B 139.181.

Le Bilan au 30/09/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22/04/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014056695/10.

(140065158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Maximus Lounge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 32, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 156.505.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056696/10.

(140064964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Mika S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 3, rue de Schiffflange.
R.C.S. Luxembourg B 105.569.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056702/10.

(140064932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Nordic Trust Services S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 15.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014056728/11.

(140065045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Mobile Telesystems Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 84.895.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire unique en date du 2 avril 2014

1. Monsieur Sergey MOLODTSOV a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. Madame Olga NIKONOVA a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. Monsieur Konstantin BABICH a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. Madame Ekaterina ERSHOVA a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *MOBILE TELESYSTEMS FINANCE S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014056704/20.

(140065057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

MT&S Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.615.

—
EXTRAIT

En date du 22 avril 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- la démission de Kok Giong Chan en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 29 janvier 2014.

A compter du 22 avril 2014, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Terence Martin Braatz, gérant unique.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014056709/15.

(140065377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

New Rive Gauche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 30, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.799.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056722/10.

(140064980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

NTP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 410.024.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.408.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056736/9.

(140065044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Nord Plâtre Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 165.556.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056726/9.

(140065333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Nikko AM Global Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.436.

En date du 10 avril 2014, les membres du Conseil d'Administration de la société d'investissement à capital variable, Nikko Am Global Umbrella Fund, ont confirmé la cooptation de Mr. Philip Henri Marie Paul Omer Hanssens, né le 14 avril 1971 à Gent, Belgique, et demeurant à 1 London Wall, London EC2Y 5AD Royaume-Uni, avec effet le 1^{er} avril 2014, en tant que remplacement de l'administrateur Mr. Stuart Kinnersley. Son mandat sera effectif jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2014.

En date du 1^{er} avril 2014, Mr. Stuart Kinnersley a démissionné de son poste d'Administrateur de la société anonyme, Nikko AM Global Umbrella Fund, SICAV.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014056725/15.

(140064853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

MUGC/UGA Asian USD Bond Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La mise en liquidation de MUGC/UGA ASIAN USD BOND FUND a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MUGC Lux Management S.A.

287-289, route d'Arlon

L-1150 LUXEMBOURG

Jean-François Fortemps

Managing Director

Référence de publication: 2014056710/14.

(140065010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

SGAM AI KANTARA Co.II. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.567.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 26 février 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte to L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veuillez prendre note que les gérants de catégorie B, Madame Katia CAMBON et Monsieur Douwe TERPSTRA, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour SGAM AI KANTARA Co. II. S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014056833/16.

(140065220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

SCHOSSELER Bernadette Agence, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7391 Blaschette, 7, rue de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056823/9.

(140065110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

SB International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 535.375.537,25.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014056821/10.

(140065290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 37.799.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 15 avril 2014 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la ré-élection comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015 de:

- Monsieur Markus Ruetimann (demeurant au Royaume Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA, Londres)
- Monsieur Finbarr Browne (demeurant à Luxembourg, 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg)
- Monsieur Paul Duncombe (demeurant au Royaume-Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA, Londres)
- Monsieur Noel Fessey (demeurant à Luxembourg, 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg)
- Monsieur Gary Janaway (demeurant à Luxembourg, 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg)
- Monsieur Marco Zwick (demeurant à Luxembourg, 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg)
- Monsieur John Troiano (demeurant au Royaume-Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA, Londres)

2. L'Assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers Société coopérative, dont le siège social se situe 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. agissant comme société de gestion pour SIM Lux.

Référence de publication: 2014056824/23.

(140064822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Soluwatt s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 158.309.

La société AD CORPORATE SERVICES S.A.R.L. dénonce le contrat de domiciliation du 6 janvier 2011 et le siège social mis à disposition au 165A, Route de Longwy à L - 4751 PETANGE de la société SOLUWATT SARL, immatriculée au RCSL sous le numéro B 158309, avec effet immédiat.

Pétange, le 1^{er} avril 2014.

Signature

LE DOMICILIATAIRE / Gérant

Référence de publication: 2014056841/12.

(140064976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Sigma Trust International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.401.

EXTRAIT

Il est à noter que 4290 parts sociales ont été transférées de Global Trust Advisors SA vers Monsieur Riccardo GENGHINI en date du 28 mars 2014.

La société Global Trust Advisors SA détient désormais 8710 parts sociales de la société Sigma Trust International S.à r.l.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014056836/14.

(140065461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Sheridan Solutions SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 158.943.

Le Rapport Annuel au 31. December 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.04.2014.

Andrea Goebel.

Référence de publication: 2014056835/11.

(140064960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

SFL Developpement, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SFL DEVELOPPEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014056832/11.

(140065451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Sparkling Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4447 Soleuvre, 16, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 125.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056845/9.

(140065019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Solera, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 26, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 102.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056840/9.

(140065177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Segemil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 38.320.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013

Madame Nadine LAMBALLAIS, née le 01/01/1972 à Thionville (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommée en tant que représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

Pour la société
SEGEMIL S.A.

Référence de publication: 2014056830/13.

(140065389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

SEB SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 31.136.

—
EXTRAIT

Monsieur Ralf Ferner a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 22 avril 2014.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 22 avril 2014, ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2015:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration

Monsieur Tobias Hjelm avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen, 8

Monsieur Matthias Ewald avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

A été nommé réviseur indépendant pour un mandat prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2015:

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056827/20.

(140065498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

SGAM AI KANTARA Co.II. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 143.567.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SGAM AI KANTARA Co. II. S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014056834/11.

(140065407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Soft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 98.239.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056839/10.

(140065452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

SEB SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 31.136.

Le rapport annuel au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056828/10.

(140065499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Silicon Spirit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 165.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056837/9.

(140065312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Socofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 36.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCOFI S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014056838/11.

(140065005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Sopura Eastern Europe A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.860.

L'adresse de Mademoiselle Hélène LONCIN, Administrateur est la suivante:

Avenue de l'Observatoire, 112

B-1180 UCCLE

Fait, le 22 avril 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour SOPURA EASTERN EUROPE A.G.

Signatures

Référence de publication: 2014056842/14.

(140065428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Sprint Cars and More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlang/Mess, 37, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 111.902.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056846/10.

(140064867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

DCO Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 31A, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 186.236.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le quatre avril.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

Ont comparu:

1. Monsieur Pedro Honorato DA COSTA OLIVEIRA, né le 22 novembre 1975 à Roriz (Portugal), demeurant à B-6700 ARLON, 75 rue du Cloître,

2. Madame Nathalie PECHEUR, née le 20 février 1975 à Arlon, demeurant à B-6700 ARLON, 75 rue du Cloître, ici représenté par Monsieur Olivier DIFFERDANGE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8371 Hobscheid, 1 rue de Steinfort,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités relatives à la maçonnerie, au bâtiment, et plus spécifiquement:

- les activités d'aménagement intérieur et extérieur avec petite rénovation à l'exclusion de la pose de carrelage;
- les activités d'aménagement de jardin (entrepreneur paysagiste);
- la pose, le montage et la restauration d'éléments préfabriqués et de parquets;
- les activités de montage d'échafaudage;
- l'exécution de petits travaux de maçonnerie, de terrassement ainsi que la confection de chapes;
- Les activités d'entrepreneur de terrassement, d'excavation, de canalisation, d'asphaltage et de de bitumage;
- Les activités de poseur de jointements;
- L'activité de ferrailleur pour béton armé.

La société a encore pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

Art. 3. La société prend la dénomination de «DCO Constructions S.à.r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Beckerich.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-deux mille euros (EUR 22.000.-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent vingt euros (EUR 220.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil quatorze

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont souscrites de la manière suivante:

- Monsieur Pedro Honorato DA COSTA OLIVEIRA, né le 22 novembre 1975 à Roriz (Portugal), demeurant à B-6700 ARLON, 75 rue du Cloître,	25 parts sociales
- Madame Nathalie PECHEUR, née le 20 février 1975 à Arlon, demeurant à B-6700 ARLON, 75 rue du Cloître,	75 parts sociales
TOTAL:	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées comme suit:

- par un versement en espèces de dix mille euros (EUR 10.000,-)
- par un apport en nature, à savoir une voiture 4x4 Suzuki grand Vitara, numéro de châssis JSAJTD44V00612128, d'une valeur de douze mille euros (EUR 12.000.-).

La somme de dix mille euros (EUR 10.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément, et tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

La valeur de l'apport en nature résultent d'une évaluation faite par les associés, évaluation dont une copie est jointe aux présentes de même que les pièces y relatives et annexées aux présentes.

Les associés donnent pleine et entière décharge au notaire instrumentant à cet égard.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de MILLE QUATRE CENT CINQUANTE euros (1.450.- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Pedro Honorato DA COSTA OLIVEIRA, né le 22 novembre 1975 à Roriz (Portugal), demeurant à B-6700 ARLON, 75 rue du Cloître.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant unique.

3. L'adresse de la société est fixée à L-8552 OBERPALLEN, 31A, Arelerstrooss.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DIFFERDANGE, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils le 9 avril 2014. Relation: EAC/2014/5102. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

Référence de publication: 2014055919/132.

(140064098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

2M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 186.232.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le trente-et-un mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée dénommée «DP, SARL», figurant sous l'enseigne commerciale: «ADRESSE IMMOBILIERE SARL», avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri,

inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81.508,

ici représentée par:

- son gérant technique pour la branche b, à savoir Madame Patricia MISCI, employée privée, demeurant à L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Lëtzebuerg,

- son gérant administratif pour la branche b, à savoir Monsieur Maurice SASSON, employé privé, demeurant à L-1933 Luxembourg 8, rue Siggy vu Letzebuerg,

ayant le pouvoir d'engager la société par leur signature conjointe.

2. Monsieur Moshé BAHBOUT, indépendant, né à Beyrouth (Liban), le 31 mars 1940, demeurant à L-1851 Luxembourg 12 rue Gustave Kahnt,

3. Monsieur Erwin MAYNE, employé privé, né à Braine l'Alleud (B), le 07 novembre 1972, demeurant à L-3279 Bettembourg 50, rue de la Scierie.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La société a pour objet de réaliser toutes opérations immobilières, se rattachant soit directement à des biens immobiliers, bâtis ou non, soit à des parts de sociétés immobilières ou à tout autre titre conférant des droits de propriété immobilière, incluant

- l'achat, la vente, la location, l'échange, et de manière générale toute opération se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation et à l'activité d'une agence immobilière,

- la gérance, la gestion, l'administration, et de manière générale toute opération se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation et à l'activité d'une société Syndic de Copropriété / Administrateur de biens,

- la création, la transformation, la rénovation, l'acquisition, l'aliénation, la mise en valeur et la promotion et de manière générale toute opération se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation et à l'activité d'une société de promotion immobilière,

- de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou non, luxembourgeoises ou étrangères, destinées à favoriser son exploitation et le développement de ses activités.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "2M S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

En cas de cession à un non associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, le gérant technique dispose de tous les pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature, sauf pour les opérations d'Achat/Vente immobilières pour lesquelles il faudra la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêtés les Statuts de la Société, ont déclaré souscrire les parts sociales comme suit:

- D.P Sàrl, prénommée, DEUX CENTS (200.-) parts sociales,
 - Monsieur Moshé BAHBOUT, prénommé, DEUX CENT CINQUANTE (250.-) parts sociales,
 - Monsieur Erwin MAYNE, prénommé, CINQUANTE (50.-) parts sociales,
- Total: CINQ CENTS (500.-) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la société a maintenant à sa disposition la somme de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros)

Preuve d'un paiement de douze mille cinq cents euros (12.500 euros) a été donnée au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ HUIT CENT CINQUANTE EUROS (850-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2), à savoir un gérant technique et un gérant administratif.
- 2) Est nommée gérant administratif à durée indéterminée: Monsieur Moshé BAHBOUT, précité.
- 3) Est nommé gérant technique à durée indéterminée:

Monsieur Maurice SASSON, précité.

Le gérant technique dispose de tous les pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature, sauf pour les opérations d'Achat/Vente immobilières pour lesquelles il faudra la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

- 4) L'adresse de la Société est fixée au 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Remarque:

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. MISCI, M. SASSON, M. BAHBOUT, E. MAYNE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2014. Relation: LAC/2014/15202. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014055746/143.

(140063978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Smile SMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.247.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,
ON THE ELEVENTH DAY OF THE MONTH OF APRIL.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- TOP II Allison AIV I, L.P., a limited partnership established under the laws of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 5249659, acting through its general partner TPG Opportunities GenPar II L.P., a limited partnership established under the laws of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4994475 acting in turn through its general partner TPG Opportunities GenPar II Governance, LLC., a limited liability company incorporated under the laws of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 5110297, each with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801; and

- TOP III Delaware AIV I-A, L.P., a limited partnership established under the laws of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 5507482, acting through its general partner TPG Opportunities GenPar III L.P., a limited partnership established under the laws of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 5365169, acting in turn through its general partner TPG Opportunities GenPar III Governance, LLC., a limited liability company incorporated under the laws of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 5365163, each with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801;

each represented by Maître Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to proxies dated 9 April 2014. The proxies shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities together with the present deed.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Smile SMI S.à r.l." which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Smile SMI S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred US Dollars (USD 17,500) divided into a total of one million seven hundred and fifty thousand (1,750,000) shares of different classes as follows:

- one hundred and seventy-five thousand (175,000) Class A shares,
- one hundred and seventy-five thousand (175,000) Class B shares,
- one hundred and seventy-five thousand (175,000) Class C shares,
- one hundred and seventy-five thousand (175,000) Class D shares,
- one hundred and seventy-five thousand (175,000) Class E shares,
- one hundred and seventy-five thousand (175,000) Class F shares,
- one hundred and seventy-five thousand (175,000) Class G shares,
- one hundred and seventy-five thousand (175,000) Class H shares,
- one hundred and seventy-five thousand (175,000) Class I shares, and
- one hundred and seventy-five thousand (175,000) Class J shares;

each share having a nominal value of one cent (USD 0.01) and the rights and obligations as set forth in the present articles of association.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Class(es) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a Class (in the order provided for in article 5.3.), shares in such Class give right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

5.4.2. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the manager, or as the case may be by board of managers, and approved by the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.5. Any share premium of the Company shall be freely distributable.”

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or as the case may be the board of managers by any one manager.

Art. 8. Liability of Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1 January of each year and shall end on 31 December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions.

13.1 Out of the annual net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when (and for as long as) such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The shareholders may further decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including any share premium) but (without double-counting) decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders of the Company in accordance with the provisions hereof. Any distributions made pursuant to the above may only be made in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.2 The available share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders of the Company in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders of the Company may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.3 Any Distributed Amount shall be allocated by the general meeting of shareholders in accordance with the rights of the different Classes, as set forth below:

13.3.1 the holder(s) of the Class A shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10% of the nominal value of the Class A shares;

13.3.2 the holder(s) of the Class B shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the Class B shares;

13.3.3 the holder(s) of the Class C shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class C shares;

13.3.4 the holder(s) of the Class D shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class D shares;

13.3.5 the holder(s) of the Class E shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class E shares;

13.3.6 the holder(s) of the Class F shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class F shares;

13.3.7 the holder(s) of the Class G shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class G shares;

13.3.8 the holder(s) of the Class H shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class H shares;

13.3.9 the holder(s) of the Class I shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class I shares;

13.3.10 the holder(s) of the Class J shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class J shares;

13.3.11 the balance of the Distributed Amount shall be allocated to the last Class in issue in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

13.4 The distributions declared may be paid in any currency selected by the manager, or as the case may be by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager, or as the case may be by the board of managers. The manager, or as the case may be the board of managers, may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A distributions declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of shareholders

Art. 14. Dissolution.

14.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders of the Company who will specify their powers and remunerations.

14.2 On a liquidation of the Company, any Surplus shall be allocated to the shareholders in accordance with the provisions of Article 13 (mutatis mutandis).

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Definitions.

Available Amount	<p>Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums (to be) placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:</p> <p>AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) (to be) cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.</p>
Cancellation Value Per Share	<p>Means the division of the relevant Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class(es) to be repurchased and cancelled.</p>

Class	Means a class of shares of the Company.
Distributed Amount	Means the amount determined by the general meeting of shareholders for a dividend or distribution on the shares or certain Classes thereof.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class(es).
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Surplus	Means the amount to be distributed as liquidation surplus by the Company to its shareholders once all debts, liabilities, charges and liquidation expenses have been met or duly provisioned for.
Total Cancellation Amount	Means the amount determined pursuant to Article 5.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid up one million seven hundred and fifty (1,750,000) shares of ten (10) different classes (namely one hundred seventy-five thousand (175,000) shares in each of the classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J), with a nominal value of one cent (USD 0.01) each for a total subscription price of seventeen thousand five hundred US Dollars (USD 17,500). Evidence of the payment in cash of the subscription price of seventeen thousand five hundred US Dollars (USD 17,500) has been given to the undersigned notary.

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares per class (A to G)	Number of subscribed shares per class (H to J)	Subscription Price
TOP II Allison AIV I, L.P.	84,358	84,357	USD 8,435.77
TOP III Delaware AIV I-A L.P.	90,642	90,643	USD 9,064.23
Total	1,750,000		17,500

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- EUR.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the extraordinary general meeting of the shareholders has resolved that

1. The registered office of the Company is fixed at:

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15th October 1974 in São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Jennifer Brown, born on 22 May 1974 in Ohio, United States of America, residing professionally at 345 California St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, United States of America.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2014.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,
LE ONZIEME JOUR DU MOIS D'AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- TOP II Allison AIV I, L.P., une société de type Limited Partnership constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5249659, agissant par son General Partner TPG Opportunities GenPar II L.P., une société de type Limited Partnership constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4994475, agissant à son tour par son General Partner TPG Opportunities GenPar II Governance, LLC., une société de type Limited Liability Company constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5110297, et chacune ayant leur siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801; et

- TOP III Delaware AIV I-A, L.P., une société de type Limited Partnership constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5507482, agissant par son General Partner TPG Opportunities GenPar III L.P., une société de type Limited Partnership constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5365169, agissant à son tour par son General Partner TPG Opportunities GenPar III Governance, LLC., une société de type Limited Liability Company constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5365163, et chacune ayant leur siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801; et

chacune représentée par Maître Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 9 avril 2014. Les procurations données resteront annexées au présent document afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement lesquelles seront enregistrées avec le présent acte.

Ces parties comparantes, en leurs qualités respectives, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Smile SMI S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Smile SMI S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cent Dollars des Etats-Unis (17.500 USD) divisé en un total d'un million sept cent cinquante mille (1.750.000) parts sociales de différentes classes de la manière suivante:

- cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales de Classe A,
- cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales de Classe B,
- cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales de Classe C,
- cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales de Classe D,
- cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales de Classe E,
- cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales de Classe F,
- cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales de Classe G,
- cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales de Classe H,
- cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales de Classe I, et
- cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales de Classe J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime (0,01 USD) et les droits et obligations prévus dans les présents statuts.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classe(s) entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la (les) Classe(s) concernée(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes, ces rachats et annulations de parts sociales devront être effectués, dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

5.4. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe (dans l'ordre prévu à l'article 5.3.), les parts sociales de cette Classe donnent droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette Classe au Montant Disponible (dans la limite toutefois du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des parts sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, et approuvé par les associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la Classe concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des statuts étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

5.4.3. Après rachat et annulation des parts sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.5 Toute prime d'émission de la Société est librement distribuable.»

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de l'un des gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance par l'un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions.

13.1 Sur le bénéfice annuel net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire (et aussi longtemps que) si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Les associés peuvent par ailleurs décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (en ce compris toute prime d'émission) mais (sans double comptage) diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi. Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés de la Société en conformité avec les dispositions ci-dessous. Toute distribution effectuée selon les dispositions susmentionnées n'est valable que si elle est conforme aux dispositions ci-dessous.

13.2 Le compte de prime d'émission disponible peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés de la Société en conformité avec les dispositions ci-dessous. L'assemblée générale des associés de la Société peut également décider d'allouer tout montant de la prime d'émission au compte de la réserve légale.

13.3 Tout Montant Distribué sera alloué par l'assemblée générale des associés conformément aux droits afférents aux différentes Classes, comme suit:

13.3.1 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe A a (ont) droit à un dividende égal à 0.10% de la valeur nominale des parts sociales de Classe A;

13.3.2 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe B a (ont) droit à un dividende égal à 0.15% de la valeur nominale des parts sociales de Classe B;

13.3.3 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe C a (ont) droit à un dividende égal à 0.20% de la valeur nominale des parts sociales de Classe C;

13.3.4 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe D a (ont) droit à un dividende égal à 0.25% de la valeur nominale des parts sociales de Classe D;

13.3.5 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe E a (ont) droit à un dividende égal à 0.30% de la valeur nominale des parts sociales de Classe E;

13.3.6 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe F a (ont) droit à un dividende égal à 0.35% de la valeur nominale des parts sociales de Classe F;

13.3.7 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe G a (ont) droit à un dividende égal à 0.40% de la valeur nominale des parts sociales de Classe G;

13.3.8 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe H a (ont) droit à un dividende égal à 0.45% de la valeur nominale des parts sociales de Classe H;

13.3.9 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe I a (ont) droit à un dividende égal à 0.50% de la valeur nominale des parts sociales de Classe I;

13.3.10 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe J a (ont) droit à un dividende égal à 0.55% de la valeur nominale des parts sociales de Classe J;

13.3.11 le solde du Montant Distribué sera alloué à la dernière Classe émise dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

13.4 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises sélectionnées par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, et peuvent être payés aux lieux et heures tel que déterminé par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, peut déterminer de manière définitive le taux de change applicable pour convertir les montants des dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale pendant une période de cinq ans ne pourra être réclamé par après par le détenteur de cette part sociale, il sera réputé renoncé par le détenteur de cette part sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des associés.

Art. 14. Dissolution.

14.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés de la Société qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

14.2 Lors de la liquidation de la Société tout Surplus sera alloué aux Associés conformément aux dispositions de l'Article 13 (mutatis mutandis).

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Définitions.

Montant Disponible	<p>Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la (les) Classe(s) à annuler mais réduits de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes (devant être) placées en réserve(s) non distribuable(s) selon les exigences légales ou des statuts, à chaque fois tel que mentionné dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double comptage) de sorte que:</p> $MD = (BN + P + RC) - (PE + RL)$ <p>Où:</p> <p>MD = Montant Disponible</p> <p>BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)</p> <p>P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables</p> <p>RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la (aux) Classe(s) à annuler</p> <p>PE = pertes (y compris les pertes reportées)</p> <p>RL = toutes sommes devant être placées en réserve(s) non distribuable(s) selon les exigences légales ou statutaires</p>
Valeur d'Annulation par Part Sociale Classe	<p>Signifie la division du Montant Total d'Annulation concerné par le nombre de parts sociales émises dans la (les) Classe(s) à racheter et à annuler.</p>
Montant Distribué	<p>Signifie une classe de parts sociales de la Société.</p> <p>Signifie le montant déterminé par l'assemblée générale des associés de la Société pour un dividende ou distribution sur les parts sociales ou certaines Classes.</p>
Date des Comptes Intérimaires	<p>Signifie la date ne dépassant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la (des) Classe(s) concernée(s).</p>
Comptes Intérimaires	<p>Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.</p>
Surplus	<p>Signifie le montant à distribuer comme boni de liquidation par la Société à ses associés une fois que l'ensemble des dettes, obligations, charges et frais de la liquidation ont été réglés ou dûment provisionnés.</p>
Montant Total d'Annulation	<p>Signifie le montant déterminé conformément à l'article 5.</p>

Art. 17. Droit applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, les parties comparantes ont souscrit et intégralement libéré un million sept cent cinquante mille (1.750.000) parts sociales de dix (10) classes différentes (à savoir cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) d'une valeur nominale d'un centime (0,01 USD) chacune, pour un prix total de souscription de dix-sept mille cinq cent Dollars des Etats-Unis (17.500 USD). Preuve du paiement en espèces du prix de souscription de dix-sept mille cinq cent Dollars des Etats-Unis (17.500 USD) a été donnée au notaire instrumentant.

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites par class (A à G)	Nombre de parts sociales souscrites par class (H à J)	Prix de souscription
TOP II Allison AIV I, L.P.	84.358	84.357	USD 8.435,77
TOP III Delaware AIV I-A L.P.	90.642	90.643	USD 9.064,23
Total	1.750.000		USD 17.500

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ 1.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé que

1. Le siège social de la Société est fixé au:

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Jennifer Brown, né le 22 mai 1974 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 345 Californie St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique.

3. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. KAUFFMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 avril 2014. Relation: RED/2014/878. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014056180/655.

(140064372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

**Mont Blanc Sports Group Holding S.à r.l. & Cies SENC, Société en nom collectif,
(anc. Macquarie Germany Holdings GmbH & Cies S.E.N.C.).**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.903.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of March.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mont Blanc Sports Group Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of twenty-five million eight hundred and sixty-five thousand three hundred and forty-eight euro and ninety cents (EUR 25,865,348.90), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.776 (the "Sole Shareholder");

here represented by Bertrand Geradin, professionally residing in the Grand Duchy of Luxembourg (the "Representative"), by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after having been signed *ne varietur* by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented by the Representative, has requested the undersigned notary to state that:

1. Mont Blanc Sports Group Holding S.à r.l. & Cies SENC, is a société en nom collectif which has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2829 on 25 November 2008, which has a share capital of one million nine hundred and fifty-nine thousand seven hundred and sixty euro (EUR 1,959,760), represented by one million nine hundred and fifty-nine thousand seven hundred and sixty (1,959,760) partnership interests with a nominal value of one euro (EUR 1) each and fully paid, which has its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.903;

2. That the appearing party, represented as said before, is the owner of all the shares of the Company;

3. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company of which he signs a closing balance sheet and that the Company does not have any foreign tenure, building and never engaged any employee;

4. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

5. That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

6. That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

7. That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to the above stated;

8. That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of a supervisory auditor to the liquidation;

9. That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any shares and registers of the Company shall be cancelled;

10. That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their mandates;

11. That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, allocated by the undersigned notary and which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred euros.

With respect to the notary, all managers and ordering intercessors, including the appearing party and its Representative are jointly and severally liable for the payment of such amounts, as expressly recognized by them.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Mont Blanc Sports Group Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq million huit cent mille soixante-cinq mille trois cent quarante-huit euros et quatre-vingt-dix eurocents (EUR 25,865,348.90), and inscrite auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 178.776 (l'"Actionnaire Unique");

représentée par Bertrand Gérardin, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé, qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

L'Actionnaire Unique, représenté par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant de documenter que:

1. Mont Blanc Sports Group Holding S.à r.l. & Cies SENC, est une société en commandite simple qui a été constituée par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg le 17 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2829 le 25 novembre 2008, qui a un capital social de un million neuf cent cinquante-neuf mille sept cent soixante euros (EUR 1,959,760) divisé en un million neuf cent cinquante-neuf mille sept cent soixante euros (1,959,760) actions nominatives ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et ayant été entièrement libérées, qui a son siège social à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg et qui est enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.903 (la "Société");

2. Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est propriétaire de toutes les actions de la Société

3. Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société dont il signe un bilan de clôture; que la Société n'a pas de participations étrangères, pas d'immeuble et jamais engagé de salarié.

4. Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

5. Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6. Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

7. Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué ci-avant;

8. Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

9. Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est ainsi clôturée et que toutes les actions et tous les registres de la Société seront annulés;

10. Que décharge pleine et entière est donnée aux géants pour l'exécution de ses mandats;

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges facturées par le notaire instrumentant et qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros.

À l'égard du notaire instrumentant, tous les dirigeants et donneurs d'ordre y compris le comparant et son représentant sont tenus solidairement quant au paiement desdits montants, ce qui est expressément reconnu par ces derniers.

Le notaire instrumentant qui comprend l'anglais déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant du comparant, lequel est connu du notaire par son nom, prénom, état civil, adresse, ledit représentant à signer ensemble avec le notaire cet acte authentique.

Signé: Geradin, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 avril 2014. Relation: RED/2014/762. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014055507/121.

(140064015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.220.

In the year two thousand and fourteen on the fifteenth day of April.

Before Us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

the extraordinary general meeting of shareholders of CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., (the Company), a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable capital - specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), having its registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre de commerce et des sociétés, Luxembourg) under number B138220.

The Company was incorporated on 26 March 2008, by a deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) n° 1284 dated 27 May 2008, page 61609. The articles of association (the Articles) were subsequently amended pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, dated 28 November 2008, published in the Memorial n°45 dated 8 January 2009, page 2130 and for the last time pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, dated 24 June 2011, published in the Memorial n°2441 dated 11 October 2011, page 117122.

The meeting of shareholders (the Meeting) is chaired by Mrs Emanuela BRERO, employee, residing professionally in Luxembourg,

who appoints as secretary Mr Pierre DENIS, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting appoints as scrutineer Mrs Caroline RONFORT; employee, residing professionally in Luxembourg.

I) The shareholders present or represented at the Meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the shareholders or the proxyholder of the shareholders represented, and the members of the Meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the Meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed *ne varietur* by the members of the bureau and the undersigned notary.

II) As a result of the aforementioned attendance list 100% (one hundred per cent) of the shares issued are represented at the present Meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) The shareholders have decided to deliberate on the points of the following agenda:

1. Full amendment and restatement of the Articles; and
2. Appointment of an additional Director of the Company.

IV) On the basis of the agenda, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to fully amend and restate the Articles, which shall now read as follows:

Chapter I. Corporate name - Corporate form - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Corporate name - Corporate form. There exists between the subscribers and all those who become shareholders (the "Shareholders" or the "Shareholder"), a company in the form of a public limited company (société anonyme) as defined by the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (the "Company Law") classifying as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé), incorporated as an investment company with variable

capital (société d'investissement à capital variable) as defined by the Law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds as amended (the "SIF Law"), under the corporate name of CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A. (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is hereby created for an indefinite length of time.

Art. 3. Purpose. The Company is an investment fund formed for the purpose of investing the funds available in all types of assets (including but not limited to private equity assets and funds) in the wide extent permitted by the SIF Law and in order to spread the investment risks. The Company may also acquire interests, hold transferable or other securities, invest its liquid assets, borrow and perform any transaction that it considers useful in achieving or developing its corporate purpose, within the broadest meaning of the SIF Law and in accordance with the investment restrictions listed in these articles of association (the "Articles") and in the prospectus (document d'émission) issued by the Company (the "Prospectus").

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Subsidiaries or branch offices may be created, by simple decision of the Board of Directors (the "Board of Directors"), either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Board of Directors is authorised to transfer the Company's registered office within Luxembourg-Ville. The registered office may also be transferred to anywhere within the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the extraordinary general meeting of shareholders.

In the event that the Board of Directors believes that extraordinary political, economic or social events that could compromise the normal business at the registered office, or the easy communication to or from said registered office and foreign countries, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until the complete cessation of the abnormal circumstances; nevertheless, this provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding this temporary transfer of registered office, shall remain a Luxembourg company.

Chapter II. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is represented by fully subscribed and paid up shares (the "Shares") having no par value; it must at all times be equal to the Company's total net assets according to this article 5.

The share capital must amount to EUR 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand Euros) within 12 (twelve) months from the moment the Company is registered as a specialised investment fund on the official list of Luxembourg specialised investment funds, and may not subsequently fall below this amount, subject to the provisions of article 27 herein. The Shareholders shall have no preferential subscription right in the event of the issue of new Share Class by the Company in accordance with article 6 hereof except as otherwise agreed from time to time between the Company and the Shareholders.

The Company's initial share capital is set at EUR 25,000,000 (twenty-five million Euros), represented by 2,500,000,000 (two billion five hundred million) shares, fully subscribed and paid up.

The Company is an umbrella Fund within the meaning of the SIF Law. The Board of Directors may set up separate portfolios of assets which may constitute segregated compartments (each a "Compartment") and may each have one or more Share classes (each a "Share Class") whether tracking or not. All Classes within the same Compartment may be invested in one or more portfolios. Tracking Shares may be issued which will track a specific pool of assets within a Compartment. Share Classes may entitle their holders to different rights and benefits. As a result, separate asset values may be calculated for each Share Class.

The share capital of the Company is a variable capital represented by the following classes of shares (the "Share Classes"):

- Ordinary Shares: Shares of a class of shares of no par value within the B Compartment, the rights of which are set out in the Prospectus and in these Articles (and as otherwise agreed from time to time between the Company and the Shareholders).

- Class A Shares: Shares of a class of Tracking Shares of no par value within the B Compartment, the rights of which are set out in the Prospectus and in these Articles (and as otherwise agreed from time to time between the Company and the Shareholders) and track all revenues/gains generated by or deriving from the Old Investments e.g. interest, dividends, capital distributions, reserve distributions, capital gains, liquidation proceeds, etc.

- Class B Shares: Shares of a class of Tracking Shares of no par value within the B Compartment, the rights of which are set out in the Prospectus and in these Articles (and as otherwise agreed from time to time between the Company and the Shareholders) and track all revenues/gains generated by or deriving from Cell B e.g. interest, dividends, capital distributions, reserve distributions, capital gains, liquidation proceeds, etc.

- Class C Shares: means the Shares of a class of Tracking Shares of no par value within the C Compartment, the rights of which are set out in this Prospectus and in the Articles (and as otherwise agreed from time to time between the Company and the Shareholders) and track all revenues/gains generated by or deriving from Cell C e.g. interest, dividends, capital distributions, reserve distributions, capital gains, liquidation proceeds, etc.

For the purpose of these Articles, the following defined terms apply:

- Tracking Shares: means the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares and “Tracking Share” means any of them. Tracking Shares track a specific pool of assets within a specific Compartment.
- Class A Distribution: means all income and/or gains generated by or derived from the Old Investments minus any expenses directly generated by the holding and management of the Old Investments;
- Class B Distribution: means all income and/or gains generated by or derived from the assets held by Cell B minus (i) any expenses directly generated by the holding and management of the assets held by Cell B and (ii) all the general expenses of the B Compartment;
- Class C Distribution: means all income and/or gains generated by or derived from the assets held by Cell C minus (i) any expenses directly generated by the holding and management of the assets held by Cell C and (ii) all the general expenses of the C Compartment;
- Compartment: Each Compartment constitutes a distinct part of the assets and liabilities of the Company and may have one or more Share Classes as set out in the Prospectus and in these Articles. The Company offers investors, within the same investment vehicle, a choice between several Compartments distinguished mainly, but not only, by their specific investment policy and/or by the currency in which they are denominated. The specifications of each Compartment are described in the Prospectus. The Board of Directors may, at any time, decide of the creation of further Compartments and in such case, the Prospectus and the Articles as the case may be will be updated.
- Old Investments: means all the investments held by the Company within CVC Capital Partners 2011 Ltd;
- CVC Capital Partners 2013 PCC is a protected cell company incorporated under the laws of Jersey with its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey, JE1 2ST which may have one or several class of shares within one or several cells;
- Cell B means CVC Capital Partners 2013 Cell B PC, a cell of CVC Capital Partners 2013 PCC constituting a distinct part of the assets and liabilities of CVC Capital Partners 2013 PCC held in such cell, separately from each other cell.
- Cell C means CVC Capital Partners 2013 Cell C PC, a cell of CVC Capital Partners 2013 PCC constituting a distinct part of the assets and liabilities of CVC Capital Partners 2013 PCC held in such cell, separately from each other cell.

The Company is an undertaking for collective investment with variable capital (*société d'investissement à capital variable*). Accordingly, the share capital is always equal to the value of the net assets of the Company. Variations in share capital shall therefore be effected *ipso iure* and without compliance with any measures which are required regarding publication and registration with the Luxembourg trade and companies register.

The Board may issue further Shares including decimals of Shares, up to 3 (three) decimal places.

The Board may issue at its own and entire discretion the Shares of any Share Class of a given Compartment at the net asset value per Share (the “Net Asset Value”) or a price different from the Net Asset Value, provided that all Shareholders of a specific Share Class of a given Compartment are treated equally.

Art. 6. Shares - Share classes - Compartments. The Board of Directors may, within the limits authorised by these Articles and by the SIF Law, create as many Compartments and classes of Shares, whether tracking or not (the “Shares Class(es)”) as it deems necessary, according to criteria and procedures that it will define, subject to authorisation from the general meeting of Shareholders (the “General Meeting”) in accordance with the provisions and subject to the requirements of the Law, provided that the Prospectus updated under the responsibility of the Board of Directors shall always reflect the current list of Compartments and Shares Classes issued by the Company.

The Board of Directors is authorized to issue, in accordance with these Articles and the provisions of the Prospectus, Shares of any Class without reserving to the existing Shareholders (except as otherwise agreed from time to time between the Company and the Shareholders) a preferential subscription right in the event of the issue of new Shares of any Share Class to be subscribed for by contributions in cash and/or in kind.

The proceeds from the issue of Shares of each Share Class will be contributed and accounted for in the corresponding Compartment.

Shares are reserved for well-informed investors as defined under Article 2 of the SIF Law.

Shares Classes may vary in terms of their currency denominations, financial rights or voting rights and rules, fees applicable to them, their marketing policies, and/or any other criteria to be determined by the Board of Directors in its sole discretion, and shall be described in the Prospectus. If tracking shares are issued, they will track a specific pool of assets within a specific Compartment.

Art. 7. Net asset value. Net Asset Value shall be determined by the Board of Directors with respect to each Share Class within any Compartment (and the Shares within such Share Class) on each Calculation Day relevant to such Share Class in such Compartment.

It is calculated on each Calculation Day as defined hereafter and in the Prospectus issued by the Company and is expressed in Euros.

The Net Asset Value of each Compartment is determined on the Calculation Day by dividing the Compartment’s net assets (comprised of the Compartment’s assets less its liabilities), by the number of Shares of the relevant Class issued by such Compartment.

Art. 8. Register of shareholders. The Shares are issued in registered form only.

The Company may issue Shares in fractions of up to one thousand of a share.

All Shares issued by the Company shall be listed in the Register of Shareholders (the "Register") to be maintained by the Board of Directors or by one or more persons appointed for this purpose by the Company.

This Register shall contain the name of each Shareholder, its residence or chosen domicile, the number and Shares Classes that it holds, the amount paid up for each Share and its bank information. Unless otherwise notified, the Company may consider the information contained in the Register as accurate and up-to-date, and may, in particular, use the addresses contained therein for sending notices and announcements as well as the bank information for making payments.

As long as an investor transferee satisfies the applicable legal requirements, notably under Article 2 of the SIF Law, as well as the requirements set out in the Articles and in the Prospectus, registered Shares shall be transferred by recording the transfer in the Register (i) after delivery to the Company of a transfer form, (ii) all other documentation required for this purpose by the Board of Directors and, (iii) in the event of the transfer of pledge-encumbered Shares, as needed, the written approval of the Board of Directors, with the written acceptance of the purchaser, the pledgee or the assignee.

Art. 9. Limitation on share ownership. The Company may restrict or oppose the ownership of Shares of any Share Class within any Compartment by any individual or legal entity.

More precisely, the Company may prevent or restrict ownership of Shares by any Shareholder who does not meet the criteria for well-informed investors as defined by Article 2 of the SIF Law.

To this end, the Company shall:

- refuse the issuance of Shares and the registration of transferred Shares when it appears that such issue or transfer would or could have the consequence of assigning the economic ownership of the Shares to any Shareholder who does not satisfy the criteria for well-informed investors as defined under Article 2 of the SIF Law;

- request, at any time, of any person whose name appears in the Register or any other person who asks to have a transfer of Shares recorded therein, to provide it with all commitments, guarantees or information confirmed by certificates that it may deem necessary, in order to determine whether or not, and to what extent and in what circumstances, these Shares belong or will belong as economic property to any Shareholder who does not satisfy the criteria for well-informed investors as defined under Article 2 of the SIF Law;

- proceed with the compulsory redemption of all or part of the Shares if it appears that the Shareholder who does not satisfy the criteria for well-informed investors as defined under Article 2 of the SIF Law, either alone or together with other individuals, is the economic owner of the Company's Shares or violates its commitments or guarantees or fails to provide such commitments or guarantees that the Board of Directors may request; and

- refuse, during any General Meeting, the voting rights of any Shareholder who does not meet the criteria for well-informed investors as defined under Article 2 of the SIF Law.

Art. 10. Redemption of shares. Any Shareholder may present to the transfer agent his shares for redemption in part or whole on any Calculation Day.

The Board of Directors may or may not accept at its own and entire discretion the redemption of Shares. If the Company does redeem Shares, it may at the entire discretion of the Board of Directors redeem Shares at a price which may be different from the Net Asset Value subject however to comply with the following provisions:

- Ordinary Shares may be redeemed by the Company at a redemption price based on the Net Asset Value of that Share Class provided however that the redemption price of an Ordinary Share shall always be equal to the redemption price of a Class A Share until such time as the Class A Shares have been redeemed in full.

- Class A Shares may be redeemed by the Company at a redemption price based on the Net Asset Value of that Share Class provided however that (i) the Class A Distribution shall serve to redeem simultaneously and proportionately Class A Shares and Ordinary Shares.

- Class B Shares may be redeemed by the Company at a redemption price based on the Net Asset Value of that Share Class provided however that (i) the Class A Distribution shall not serve to redeem Class B Shares and (ii) as long as there are Ordinary Shares outstanding the Class B Distribution shall serve to redeem simultaneously and proportionately Class B Shares and Ordinary Shares.

- Class C Shares may be redeemed by the Company at a redemption price based on the Net Asset Value of that Share Class.

Any redemption request has to be submitted to the Registrar Agent (which shall promptly inform the Board of Directors) at least 45 (forty-five) calendar days before the Calculation Day. Redemption shall be executed at the Redemption Price per Share of a specific Share Class determined by the Board of Directors on the Calculation Day. The net asset value per Share is calculated and Shares may be issued, and redeemed at various frequencies with a minimum of one calculation each year (the "Calculation Day"). If those days are not Luxembourg bank business days, the next following Luxembourg bank business day shall be a Calculation Day.

The Board of Directors is entitled to cancel the Shares of any Share Class redeemed.

The Board of Directors may in its absolute discretion amend the Calculation Day. In such case the Shareholders will be duly informed.

Art. 11. Voting rights. Each Share entitles the holder to one vote at the General Meeting, subject to the restrictions defined in Article 9 herein (except as otherwise agreed from time to time between the Company and the Shareholders).

The rights attached to fractions of Shares shall be exercised in proportion to the fraction held by the Shareholder, excluding voting rights which may only be exercised for a whole number of Shares.

Chapter III. Administration - Representation - Auditing

Art. 12. Board of directors. The Company shall be managed by the Board of Directors composed of at least 5 (five) members (collectively the “Directors” and individually a “Director”), Shareholders or otherwise, appointed by the General Meeting for a term not to exceed 6 (six) years and which may be revoked at any time thereby.

In the event that no term is specified in the appointments resolution, Directors shall be appointed for a term of 6 (six) years. Outgoing Directors may be re-elected.

The Board of Directors may elect a chairman (the “Chairman”) from its membership, as well as one or several vice-chairmen of the Board of Directors, if it so decides. The first Chairman may be appointed by the General Meeting. In the Chairman’s absence, Board of Directors’ meetings shall be chaired by a Director in attendance designated for this purpose.

Should any Director’s position become vacant, for any reason whatsoever, the remaining Directors may appoint a temporary replacement until the following General Meeting, which shall resolve on a definitive replacement.

The Board of Directors shall meet when convened by any of its members.

The Directors shall be convened separately to each meeting of the Board of Directors by any means of communication. Except in an emergency, which must be specified in the meeting notice, all meetings shall be notified at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for the meeting.

The Board of Directors may validly meet without prior notice whenever all Directors are present or validly represented, as well as whenever the dates of the meetings have been set in advance during Board of Directors meetings.

Meetings of the Board of Directors shall be held at the time and venue indicated in the meeting notice.

The Board of Directors may also hold meetings via teleconference or videoconference.

The Board of Directors may only validly deliberate and adopt resolutions when at least 5 (five) members are present or validly represented.

Any Director unable to attend a meeting may designate in writing another member of the Board of Directors to serve as his proxy. One Director may represent several of his colleagues.

The resolutions of the Board of Directors shall be adopted by a majority of those voting.

Resolutions signed by all Directors shall also be deemed valid and effective as if they had been adopted during a duly convened and held Board of Director’s meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams or telex.

Resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, which shall be kept in a special file and signed by at least one Director.

Copies or excerpts of these minutes must be signed by a Director.

The broadest powers are vested in the Board of Directors to perform all acts of administration and disposition in the interests of the Company.

The Board of Directors shall dispose of all powers not expressly reserved by the Company Law, as amended, by the SIF Law, or by these Articles to the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may delegate powers to one or more of its members. It may appoint authorised agents and/ or committees with defined powers and dismiss them at will (ad nutum).

All documents and all appointments of authorised agents shall validly bind the Company when they are signed on behalf of the Company by the joint signature of 2 (two) Directors or the individual or joint signature of agents duly authorised by the Board of Directors.

Art. 13. Revocability of the board of directors. The Board of Directors may be dismissed only under the circumstances prescribed by the Company Law, the SIF Law and these Articles.

Art. 14. Conflicts of interest. Any Director or Agent appointed by the Board of Directors whose interests’ conflict with those of the Company in any matter submitted for the approval of the Board of Directors shall so inform the Board of Directors and have this declaration recorded in the minutes of the meeting. Such Directors may not take part in related deliberations by the Board of Directors. This procedure shall not apply to current transactions that have been concluded under normal terms and conditions.

At a subsequent general meeting of shareholders, before proceeding to vote on any other matter, the Board of Directors shall inform the Shareholders that one of its members has declared an interest in conflict with that of the Company.

In the event that a member of the Board of Directors must abstain due to a conflict of interest, the resolutions unanimously adopted by the other voting members of the Board of Directors who are present or represented at the meeting shall be deemed valid.

Art. 15. Power of external representation. The Company shall be validly represented in regard to third parties, in court and in all official acts by 2 (two) Directors or by a duly authorised member of the Board of Directors. Moreover, the Board of Directors may appoint a special authorised agent to represent the Company in such matters.

Art. 16. Auditing. The general meeting shall appoint an independent auditor (réviseur d'entreprises), approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (Regulatory Commission for the Financial Sector) to be responsible for auditing the Company's accounts.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 17- General meeting. The properly constituted general meeting of shareholders shall represent all Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding on Shareholders who are absent, in a conflict of interests or have abstained from voting. It shall have the broadest powers to order, execute or ratify all acts concerning the operations of the Company. The legally constituted general meeting represents all Shareholders.

Art. 18. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held at the Company registered office in Luxembourg or at any location in Luxembourg established in the meeting notice on the last Thursday of June. If this day is a public holiday, the general meeting shall be held on the previous working day.

The general meeting of shareholders may be held outside Luxembourg if the Board of Directors determines that exceptional circumstances so require.

All other general meetings of shareholders shall be held at the time and venues specified in the meeting notice.

Art. 19. General meeting: Quorum, Notice, Participation. All general meetings shall be chaired by the Chairman of the Board of Directors or any other person designated by the Board of Directors for this purpose. Quorums and notice periods required by the SIF Law shall apply to general meetings of the Company unless otherwise specified in these Articles. All Shareholders may participate in the general meetings by designating in writing, either by cable, telegram, fax or telex, or by any other means of written communication, another person to serve as their proxy. All Shareholders participating by videoconference or by other means of telecommunication permitting their identification shall be deemed present for the purposes of establishing quorums and majorities.

Unless otherwise specified by the SIF Law or in these Articles, the resolutions of the duly convened general meeting of shareholders shall be adopted by simple majority of the Shareholders present or represented and voting. The Board of Directors may determine any other conditions to be fulfilled by Shareholders for participation in the general meetings of shareholders.

Each Share confers the right to one vote at every meeting of the Shareholders (except as otherwise agreed from time to time between the Company and the Shareholders).

Each amendment to the Articles entailing a variation of rights of a Share Class must be approved by a resolution of the general meeting of Shareholders and by a separate meeting of the Shareholders of such Share Class.

Art. 20. General meeting: notice. Shareholders shall be convened to general meetings by the Board of Directors following notice of the meeting agenda sent by post at least 8 (eight) days prior to the date of the meeting to all Shareholders at the address recorded in the Register.

Art. 21. General meetings of compartments. Matters relevant only to Shareholders of a given Compartment shall be voted in a shareholders' meeting convened solely among such Shareholders. Any resolution of the General Meeting of Shareholders reducing solely the rights of the Shareholders of any particular Compartment shall be subject, in respect of such Compartment, to the quorum and majority conditions required to amend these Articles. The same applies to matters and resolutions relevant to the Shareholders of a particular Share Class.

Chapter V. Financial year - Annual financial statements - Dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on 1st January and end on 31st December each year.

Art. 23. Annual financial statements. The Company's financial statements shall be in Euros.

The head office shall prepare the corporate financial statements of the Company at the end of each financial year. The corporate financial statements shall be laid out in accordance with generally accepted accounting principles and the requirements of Luxembourg law and/or European reporting standards (IFRS/IAS) as and when these apply to the Company.

Art. 24. Legal reserve. By virtue of Article 31(2) of the SIF Law, the Company shall not establish a legal reserve.

Art. 25. Distributions. The Board of Directors may, at its entire discretion, decide to distribute the net assets in full compliance with the prescriptions of these Articles and Articles 27 and 31(1) of the SIF Law.

Distribution payments shall be made to the address recorded in the Register.

Any distribution declared that is not claimed by its beneficiary within 5 (five) years of being awarded may no longer be claimed and shall revert to the Company. No interest will be paid on a distribution declared and made available by the Company to its beneficiary.

Chapter VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Merger and liquidation of compartments. The Board of Directors shall not unilaterally resolve to merge, dissolve and/or liquidate any Compartment or Share Class of the Company and shall be bound to submit the question of merger, dissolution or liquidation to the general meeting of Shareholders of the concerned Compartment or the Share Class voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided for by the Company Law or by the Articles of Incorporation.

After payment of all the expenses and charges due by the Company and by each Compartment (including any merger or liquidation expenses), the net proceeds may be distributed, at the Shareholder's choice in cash or in kind equally to the Shareholders pro rata to the number of the Shares held by them in the Compartment or in the Share Class concerned.

In the event of the dissolution or liquidation of any Share Class issued in respect of any Compartment of the Company, the purchase, sale and redemption in progress or subsequent to it, of such Share Class shall be suspended.

Art. 27. Liquidation of the company. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting deliberating in the same way as for amendments to the Articles.

Furthermore, under the legal provisions currently applicable in Luxembourg, if the Company's net assets fall below two-thirds of the minimum capital, i.e. currently EUR 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand Euros), the Directors shall be bound to submit the question of dissolution to the General Meeting, which will deliberate with no quorum requirement and adopt resolutions by a simple majority of the Shares represented at the meeting. If the net assets fall below one quarter of the minimum capital, the Directors shall be bound to submit the question of dissolution to the General Meeting, which will resolve with no condition of presence. The dissolution may be adopted by the Shareholders owning one quarter of the Shares represented at the meeting. The meeting notice must be made in such a way that the General Meeting is held within 40 (forty) days from the time the net assets are determined to have fallen below two-thirds or one quarter, as the case may be, of the minimum capital.

In the event of dissolution, the liquidation shall be executed by one or more liquidators, natural persons or legal entities authorised by the Luxembourg supervisory authority, as appointed by the General Meeting, which shall establish their powers and fees. The net proceeds of the liquidation shall be distributed by the liquidators to the Shareholders in proportion to their share of the Company's total net assets. If the Company is subject to voluntary or court-ordered liquidation, the liquidation shall be carried out in accordance with the SIF Law, which defines the steps to be taken in order to allow Shareholders to participate in the distribution(s) of the liquidation proceeds and which also calls for all amounts unclaimed by the Shareholders at the close of the liquidation to be deposited with the Caisse de Consignation. All sums so deposited and not claimed within the legal period of limitation shall revert to the State.

In the event of dissolution and liquidation of the Company, the purchase, sale and conversion of Share(s) shall be suspended.

Chapter VII. General provisions

Art. 28. Amendments. These Articles may be amended from time to time as necessary, with the approval of the Board of Directors, by a General Meeting and in accordance with conditions for quorum and voting required under the Company Law and the SIF Law.

Any change in the Articles affecting the rights of the Shareholders of any Compartment must be approved by separate resolutions of both the General Meeting of the Shareholders of the Company and the general meeting of the Shareholders of such Compartment (or by the general meeting of the Shareholders of the relevant Share Class as the case may be) in accordance with article 21 hereof.

Any amendment to these Articles, including the dissolution and liquidation of the Company, shall be sent to the registered Shareholders at the address recorded in the Register and published, when necessary, in the Mémorial C (Recueil des Sociétés et des Associations).

Art. 29. Applicable law. For all matters that are not governed by these Articles, the parties shall refer to the provisions of the Company Law and the SIF Law.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to appoint Mr Søren Vestergaard-Poulsen, born on 8 July 1969 in København, Denmark, with professional address at 111 Strand, London WCR2R 0AG, United Kingdom, as additional Director of the Company for a period expiring after the annual general meeting of shareholders to be held in 2019.

There being no further business, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.
The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze avril.

Par-devant Nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A. (la Société), une société anonyme ayant le statut de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138220.

La Société a été constituée le 26 mars 2008 par acte de Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1284 du 27 mai 2008, page 61609. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par la suite par acte de Maître Jacques Delvaux, daté du 28 novembre 2008 publié au Mémorial n°45 daté du 8 janvier 2009, page 2130 et pour la dernière fois, par acte de Maître Cosita Delvaux du 24 juin 2011, publié au Mémorial n°2441 daté du 11 octobre 2011, page 117122.

L'assemblée des actionnaires (l'Assemblée) est présidée Madame Emanuela BRERO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Pierre DENIS, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Caroline RONFORT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I) Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou les mandataires des actionnaires représentés, et les membres du bureau de l'Assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente Assemblée.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II) Il résulte de cette liste de présence que 100% (cent pourcent) des actions émises sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points portés à l'ordre du jour.

III) Les actionnaires ont décidé de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant:

1. Refonte complète des Statuts; et
2. Nomination d'un administrateur supplémentaire de la Société.

III) Les actionnaires ont décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de procéder à une refonte complète des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Dénomination - Forme - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Dénomination - Forme. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires (les «Actionnaires» ou l'«Actionnaire») une société en la forme d'une société anonyme telle que définie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») qualifiant de fonds d'investissement spécialisé ayant adopté le statut de société d'investissement à capital variable telle que définie par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, (la «Loi FIS») sous la dénomination sociale de CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A. (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société est un fonds d'investissement ayant pour objet d'investir les fonds disponibles dans tout type d'actifs (y compris des actifs et des fonds de capital investissement (private equity)) au sens le plus large autorisé par la Loi FIS et ayant pour but de répartir les risques d'investissement. La Société peut encore prendre des participations, détenir toutes autres valeurs mobilières ou autres, placer ses liquidités, emprunter et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, dans le sens le plus large autorisé par la Loi FIS et dans les limites d'investissement prescrites dans les présents statuts (les «Statuts») et dans le prospectus (document d'émission) émis par la Société (le «Prospectus»).

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le Conseil d'Administration est autorisé à transférer le siège social de la Société dans Luxembourg-ville. Le siège social peut également être transféré partout ailleurs au Grand-Duché de Luxembourg sur décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Chapitre II. Capital - Actions - Classes d'actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est représenté par des actions sans valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées; il doit être à tout moment égal au total de l'actif net de la Société conformément à cet article 5. Le capital social doit atteindre EUR 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille Euros) endéans 12 (douze) mois à partir du moment où la Société a été enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé sur la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés luxembourgeois, et ne peut pas être inférieur à ce montant par la suite, sous réserve des dispositions de l'article 27 ci-dessous. Les Actionnaires de la Société ne disposent d'aucun droit préférentiel de souscription sur les nouvelles Actions de la Société conformément à l'article 6 sauf s'il en a été décidé autrement entre la Société et les Actionnaires.

Le capital social initial de la Société est fixé à EUR 25.000.000,-(vingt-cinq millions d'Euros) représenté par 2.500.000.000 (deux milliards cinq cent millions) Actions toutes entièrement souscrites et libérées.

Le Société est un fonds à compartiments multiples au sens de la Loi FIS. Le Conseil d'Administration peut créer des portefeuilles d'actifs qui peuvent constituer des compartiments distincts (chacun un «Compartiment») et qui peuvent chacun avoir une ou plusieurs classes d'Actions (chacune une «Classe») traçantes ou non. Toutes les Classes d'Actions d'un même Compartiment peuvent être investies dans le même ou dans plusieurs portefeuilles. Des Actions traçantes peuvent être émises qui suivront un pool d'actifs spécifique au sein d'un Compartiment. Les Classes d'Actions peuvent conférer à leurs porteurs différents droits et avantages. En conséquence, il pourra être calculé des valeurs différentes pour les actifs de chaque Classe d'Actions.

Le capital social de la Société est un capital variable représenté par les Classes d'Actions suivantes:

- Actions Ordinaires: Les Actions sans mention de valeur nominale d'une Classe d'Actions à l'intérieur du Compartiment B, dont les droits sont déterminés conformément au Prospectus and aux dispositions des présents Statuts (sauf s'il en a été convenu autrement entre la Société et les Actionnaires);

- Actions de Classe A (les Actions de Classe A): Les Actions sans mention de valeur nominale d'une classe d'Actions Traçantes à l'intérieur du Compartiment B, dont les droits sont déterminés conformément au Prospectus and aux dispositions des présents Statuts (sauf s'il en a été convenu autrement entre la Société et les Actionnaires) et qui traceront tous les revenus et bénéfices générés par ou découlant des Anciens Investissements tels que les intérêts, les dividendes, les distributions de capital, les distributions de réserve, les plus-values, ou revenus de liquidation, etc.

- Actions de Classe B (les Actions de Classe B): Les Actions sans mention de valeur nominale d'une classe d'Actions Traçantes à l'intérieur du Compartiment B, dont les droits sont déterminés conformément au Prospectus and aux dispositions des présents Statuts (sauf s'il en a été convenu autrement entre la Société et les Actionnaires) et qui traceront tous les revenus et bénéfices générés par ou découlant de Cell B tels que les intérêts, les dividendes, les distributions de capital, les distributions de réserve, les plus-values, ou revenus de liquidation, etc.

- Actions de Classe C (les Actions de Classe C): Les Actions sans mention de valeur nominale d'une classe d'Actions Traçantes à l'intérieur du Compartiment C, dont les droits sont déterminés conformément au Prospectus and aux dispositions des présents Statuts (sauf s'il en a été convenu autrement entre la Société et les Actionnaires) et qui traceront tous les revenus et bénéfices générés par ou découlant de Cell C tels que les intérêts, les dividendes, les distributions de capital, les distributions de réserve, les plus-values, ou revenus de liquidation, etc.

Dans le cadre des présents Statuts, les termes suivants s'entendront tels que définis ci-après:

- Actions Traçantes: signifie les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C et «Action Traçante» signifie chacune d'entre elles. Les Actions Traçantes suivent un pool d'actifs spécifiques au sein d'un Compartiment.

- Classe de Distribution A désigne l'ensemble des revenus et/ou gains générés par ou découlant des Anciens Investissements diminués par les dépenses directement générées par la détention et la gestion de ces Anciens Investissements.

- Classe de Distribution B désigne l'ensemble des revenus et/ou gains générés par ou découlant des actifs détenus par Cell B diminués par (i) les dépenses directement générées par la détention et la gestion des actifs détenus par Cell B et (ii) toutes les dépenses générales encourues par le Compartiment B.

- Classe de Distribution C désigne l'ensemble des revenus et/ou gains générés par ou découlant des actifs détenus par Cell C diminués par (i) les dépenses directement générées par la détention et la gestion des actifs détenus par Cell C et (ii) toutes les dépenses générales encourues par le Compartiment C.

- Compartiment: chaque Compartiment constitue une partie distincte des actifs et des passifs de la Société et peut avoir une ou plusieurs Classes d'Actions conformément au Prospectus et aux dispositions des présents Statuts. La Société offre à ses investisseurs, à l'intérieur d'un même véhicule d'investissement, un choix entre différents Compartiments qui se distinguent principalement mais pas seulement par leur politique d'investissement spécifique et/ou par la devise dans laquelle ils sont libellés. Les spécificités de chaque Compartiment sont décrites dans le Prospectus. Le Conseil d'Administration peut à tout moment décider de la création de nouveaux Compartiments et dans ce cas, le Prospectus et les présents Statuts seront modifiés en conséquence.

- Anciens Investissements signifie tous les investissements détenus par la Société par le biais de CVC Capital Partners 2011 Ltd.

- CVC Capital Partners 2013 PCC est une protected cell company constituée sous le droit de Jersey ayant son siège social à Lime Grove House, Green Street, St Hélier, Jersey, JE1 2ST, qui peut avoir une ou plusieurs classes d'actions à l'intérieur d'une ou plusieurs cellules.

- Cell B signifie CVC Capital Partners 2013 Cell B PC, une cellule de CVC Capital Partners 2013 PCC qui constitue une partie distincte des actifs et des passifs de CVC Capital Partners 2013 PCC détenue par cette cellule séparément des autres cellules.

- Cell C signifie CVC Capital Partners 2013 Cell C PC, une cellule de CVC Capital Partners 2013 PCC qui constitue une partie distincte des actifs et des passifs de CVC Capital Partners 2013 PCC détenue par cette cellule séparément des autres cellules.

La Société est un organisme de placement collectif à capital variable. En conséquence, le capital social est toujours égal à la valeur nette d'inventaire des actifs de la Société (la «Valeur Nette d'Inventaire»). Les variations du capital social se font de plein droit et sans les mesures requises pour la publicité et l'inscription au Registre de commerce des Sociétés.

Le Conseil d'Administration pourra émettre d'autres Actions incluant des fractions d'Actions, jusqu'à 3 (trois) décimales.

Le Conseil d'Administration pourra à sa seule et entière discrétion, émettre des Actions de toute Classe d'Actions d'un Compartiment donné à la Valeur Nette d'Inventaire ou à un prix différent de celui de la Valeur Nette d'Inventaire, à condition que tous les Actionnaires d'une Classe d'Actions spécifique d'un Compartiment donné soient traités de façon équivalente.

Art. 6. Actions - Classe d'actions - Compartiments. Le Conseil d'Administration pourra créer, dans les limites autorisées par les présents Statuts et par la Loi FIS, autant de Compartiments et de classes d'Actions, Traçantes ou non (les «Classe(s) d'Actions») selon les critères et les modalités à définir par lui, avec l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires (l'«Assemblée Générale») en conformité avec les dispositions et sous réserve des exigences de la Loi, à condition que le Prospectus mis à jour sous la responsabilité du Conseil d'Administration, reflète à tout moment la liste actualisée des Compartiments et Classes d'Actions émises par la Société.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, en conformité avec les présents Statuts et les dispositions du Prospectus, des Actions de toute Classe sans réserver aux Actionnaires existants (sauf s'il en a été convenu autrement entre la Société et les Actionnaires) un droit préférentiel de souscription dans le cas d'une émission de nouvelles Actions d'une Classe souscrites par apport en numéraire ou par apport en nature.

Le produit issu de l'émission des Actions d'une Classe d'Actions sera apporté et comptabilisé dans le Compartiment correspondant.

Les Actions sont réservées aux investisseurs avertis au sens de l'Article 2 de la Loi FIS.

Les Classes d'Actions pourront se distinguer par leur devises, droits financiers, ou droits de vote, par les commissions qui leur sont applicables, leur politique de commercialisation et/ou tout autre critère à définir par le Conseil d'Administration à sa seule discrétion et seront indiquées dans le Prospectus. Si des Actions Traçantes sont émises, elles suivront un pool d'actifs spécifique à l'intérieur d'un Compartiment.

Art. 7. Valeur nette d'inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire est calculée, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, pour chaque Classe d'Actions (et pour chaque Action de cette Classe) à l'intérieur d'un Compartiment au Jour d'Evaluation applicable à cette Classe d'Actions dans ce Compartiment.

Elle est calculée chaque Jour d'Evaluation, tel que défini dans le Prospectus de la Société et sera exprimée en Euros.

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment est déterminée en divisant au Jour d'Evaluation, les actifs nets du Compartiment (constitués par les avoirs de la Société moins ses engagements), par le nombre des Actions de cette Classe émises dans ce Compartiment.

Art. 8. Nature des actions. Les Actions de chaque Classe seront émises sous la forme nominative.

La Société peut émettre des fractions d'Actions jusqu'au millième d'une action.

Les Actions émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires (le «Registre») qui sera tenu par le Conseil d'Administration ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Ce Registre devra contenir

le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la Classe d'Actions qu'il détient, le montant libéré sur chaque Action et ses références bancaires. Jusqu'à ce que l'avis du contraire soit reçu par la Société, celle-ci pourra considérer les informations contenues dans le Registre comme exactes et à jour et pourra, en particulier, utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des avis et des annonces ainsi que les références bancaires y inscrites pour effectuer les paiements.

Pour autant que l'investisseur cédé réponde aux exigences légales, notamment celles de l'Article 2 de la Loi FIS, des Statuts et du Prospectus, le transfert des Actions nominatives se fera par inscription au Registre et ce (i) après délivrance à la Société d'un formulaire de transfert, (ii) de l'ensemble de la documentation requise à cet effet par le Conseil d'Administration, (iii) ainsi qu'en cas de transfert d'Actions grevées d'un gage, s'il y a lieu, un écrit du Conseil d'Administration, et l'acceptation écrite de l'acquéreur, du créancier-gagiste ou du cessionnaire.

Art. 9. Limitation à la propriété d'actions. La Société pourra restreindre ou faire obstacle à la propriété d'Actions de toute Classe à l'intérieur de tout Compartiment de la Société à toute personne physique ou morale.

La Société peut notamment empêcher ou restreindre la propriété des Actions de la Société par tout Actionnaire qui ne répond pas aux critères d'investisseurs avertis édictés par l'Article 2 de la Loi FIS.

A cet effet la Société:

- refusera l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété économique de l'action à tout Actionnaire qui ne répond pas aux critères d'investisseurs avertis édictés par l'Article 2 de la Loi FIS;

- demandera, à tout moment, à toute personne dont le nom figure dans le Registre ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous engagements, garanties ou informations confirmés par certificats qu'elle peut estimer nécessaires, en vue de déterminer si oui ou non, et dans quelle mesure et dans quelles circonstances, ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété économique à tout Actionnaire qui ne répond pas aux critères d'investisseurs avertis édictés par l'Article 2 de la Loi FIS;

- procédera au rachat forcé de tout ou partie des Actions s'il apparaît que l'Actionnaire, étant le propriétaire économique des actions de la Société, ne répond pas aux critères d'investisseurs avertis édictés par l'Article 2 de la Loi FIS, soit seul, soit ensemble avec d'autres personnes, ou viole ses engagements ou garanties ou est en défaut de donner de tels engagements ou garanties que le Conseil d'Administration pourrait demander; et

- refusera, lors de toute Assemblée Générale le droit de vote à tout Actionnaire qui ne répond pas aux critères d'investisseurs avertis édictés par l'Article 2 de la Loi FIS.

Art. 10. Rachat d'actions. Tout Actionnaire peut présenter à l'agent de transfert une demande pour le rachat entier ou partiel de ses Actions au Jour d'Evaluation donné.

Le Conseil d'Administration peut accepter ou refuser à sa pleine et entière discrétion, le rachat des Actions. Si la Société rachète les Actions, le Conseil d'Administration peut, à sa pleine et entière discrétion, racheter les Actions à un prix pouvant être différent de la Valeur Nette d'Inventaire à la condition cependant de respecter les conditions suivantes:

- Les Actions Ordinaires pourront être rachetées par la Société à un prix de rachat basé sur la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe d'Action à condition toutefois que le prix de rachat d'une Action Ordinaire soit toujours égal au prix de rachat d'une Action de Classe A, et ce jusqu'à ce que les Actions de Classe A aient été rachetées en totalité.

- Les Actions de Classe A pourront être rachetées par la Société à un prix de rachat basé sur la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe d'Action à condition toutefois que la Classe de Distribution A soit utilisée pour le rachat simultané et proportionnel des Actions de Classe A et des Actions Ordinaires.

- Les Actions de Classe B pourront être rachetées par la Société à un prix de rachat basé sur la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe d'Action à condition toutefois que (i) la Classe de Distribution A ne soit pas utilisée pour le rachat d'Actions de Classe B et (ii) aussi longtemps que des Actions Ordinaires seront en circulation, la Classe de Distribution B servira pour le rachat simultané et proportionnel des Actions de Classe B et des Actions Ordinaires.

- Les Actions de Classe C pourront être rachetées par la Société à un prix de rachat basé sur la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe d'Action.

Toute demande de rachat devra être soumise à l'agent de transfert (qui informera aussitôt le Conseil d'Administration) au moins 45 (quarante-cinq) jours calendriers avant le Jour d'Evaluation.

Le rachat sera exécuté au Prix de Rachat par Action d'une Classe d'Action spécifique déterminé par le Conseil d'Administration au Jour d'Evaluation. La Valeur Nette d'Inventaire par Action est calculée et les Actions peuvent être émises, et rachetées à des fréquences différentes avec un minimum d'un calcul par an (le «Jour d'Evaluation»). Si ces jours ne sont pas des jours ouvrables bancaires à Luxembourg, le jour ouvrable bancaire suivant à Luxembourg sera un Jour d'Evaluation.

Le Conseil d'Administration est autorisé à annuler les Actions rachetées de toute Classe.

Le Conseil d'Administration peut à sa seule discrétion modifier le Jour d'Evaluation. Dans ce cas, les Actionnaires seront dûment informés.

Art. 11. Droit de vote. Chaque Action donne droit à un vote à chaque Assemblée Générale, sous réserve des limitations définies dans l'article 9 (sauf s'il en a été convenu autrement entre la Société et les Actionnaires).

Les droits attachés aux fractions d'Actions sont exercés au pro rata de la fraction détenue par l'Actionnaire, à l'exception du droit de vote qui ne peut être exercé que pour un nombre entier d'Actions.

Chapitre III. Administration - Représentation contrôle

Art. 12. Le conseil d'administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 5 (Cinq) membres (collectivement les «Administrateurs» et individuellement un «Administrateur», Actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale, pour un terme ne pouvant dépasser 6 (six) années et en tout temps, révocables par elle.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la décision de nomination, les Administrateurs sont nommés pour une durée de 6 (six) ans. Les Administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président (le «Président») et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du Conseil d'Administration. Le premier Président peut être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'absence du Président, les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par un Administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur pour quelque cause que ce soit, les Administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation de l'un ses membres.

Les Administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration par tout moyen de communication. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée pour la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les Administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement à une réunion du Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent aux lieux et dates indiqués dans la convocation.

Le Conseil d'Administration pourra également être tenu par voie de conférence téléphonique ou de vidéo-conférence.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins 5 (cinq) de ses membres sont présents ou valablement représentés.

Tout Administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité des votants.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion Conseil d'Administration dûment convoquée et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettres, télégrammes ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par 1 (un) Administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un Administrateur.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915, telle que modifiée, par la Loi FIS ou par les Statuts de la Société à l'Assemblée Générale, seront de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ou représentants ayant des pouvoirs définis et les révoquer ad nutum.

Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la Société s'ils sont signés au nom de la Société par la signature conjointe de 2 (deux) administrateurs ou par la signature individuelle ou conjointe de mandataires dûment autorisés par le Conseil d'Administration.

Art. 13. Révocabilité du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration n'est révocable que dans les cas prescrits par la Loi de 1915, la Loi FIS et les présents Statuts.

Art. 14. Conflits d'intérêts. Tout Administrateur ou tout mandataire désigné par le Conseil d'Administration ayant des intérêts en conflit avec ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du Conseil d'Administration. Cette procédure n'est pas applicable lorsqu'il s'agit d'opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, le Conseil d'Administration informera les Actionnaires que l'un de ses membres a émis un intérêt en conflit avec celui de la Société.

Au cas où un membre du Conseil d'Administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 15. Pouvoir de représentation externe. La Société sera valablement représentée à l'égard des tiers, en justice et dans les actes officiels par 2 (deux) membres du Conseil d'Administration ou par un membre du Conseil d'Administration dûment habilité. En outre, le Conseil d'Administration peut désigner un mandataire spécial afin de représenter la Société.

Art. 16. Contrôle. L'Assemblée Générale désignera un réviseur d'entreprises agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, qui se chargera de la vérification des comptes de la Société.

Chapitre IV. Assemblée générale

Art. 17. Assemblée générale. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. L'assemblée générale légalement constituée, représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 18. Assemblée générale statutaire. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin de chaque année. Si ce jour est un jour férié, un samedi ou un dimanche, l'Assemblée Générale se tiendra le premier jour ouvrable précédent.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir hors du Luxembourg si le Conseil d'Administration constate que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 19. Assemblée générale: Quorum, Délai, Participations. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par le Président du Conseil d'Administration ou toute personne désignée par le Conseil d'Administration à cet effet. Les quorums et délais requis par la Loi FIS régleront les Assemblées Générales de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts. Tout Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par télex, ou par tout autre moyen de communication écrit, une autre personne comme mandataire. Tout Actionnaire participant par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification seront réputés présents pour le calcul du quorum de présence et de majorité.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi FIS ou les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque Action donne droit à un vote à chaque Assemblée Générale (sauf s'il en a été convenu autrement entre la Société et les Actionnaires).

Toute modification des Statuts entraînant un changement dans les droits attachés à une Classe d'Actions doit être approuvée par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société et par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de cette Classe d'Actions.

Art. 20. Assemblée générale: Convocation. Les Actionnaires seront convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour et envoyé par courrier au moins 8 (huit) jours avant la date de l'Assemblée Générale à tout Actionnaire à son adresse portée au Registre.

Art. 21. Assemblées générales des compartiments. Les questions relatives uniquement aux Actionnaires d'un Compartiment donné seront votées au cours d'une assemblée des Actionnaires convoqués uniquement parmi les Actionnaires de ce Compartiment. Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires diminuant les droits des Actionnaires d'un Compartiment en particulier et non les droits des Actionnaires d'un autre Compartiment sera, à l'égard de chaque Compartiment, soumise aux conditions de quorum et de majorité prévus pour la modification des Statuts. Les mêmes règles seront applicables aux questions et décisions applicables aux Actionnaires d'une Classe d'Action donnée.

Chapitre V. Exercice social - Comptes annuels - Dividendes

Art. 22. Exercice social. L'exercice social commencera le 1 janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes annuels. Les comptes de la Société seront exprimés en Euros.

L'administration centrale préparera les comptes sociaux de la Société à la fin de chaque exercice social. Les comptes sociaux seront établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux prescriptions de la loi luxembourgeoise et/ou des dispositions européennes (IFRS/IAS) dans la mesure où ces dernières seraient applicables à la Société.

Art. 24. Réserve légale. En vertu de l'article 31 (2) de la Loi FIS, la Société ne constituera pas de réserve légale.

Art. 25. Distributions. Le Conseil d'Administration peut à son entière discrétion décider la distribution de l'actif net tout en respectant les dispositions des présents statuts et les prescrits des articles 27 et 31 (1) de la Loi FIS.

Le paiement des dividendes se fera à l'adresse portée au Registre.

Tout dividende déclaré, qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les 5 (cinq) ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré et conservé par la Société à la disposition de son bénéficiaire.

Chapitre VI. Dissolution et Liquidation

Art. 26. Fusion et liquidation de compartiments. Le Conseil d'Administration ne peut décider unilatéralement de fusionner, dissoudre et/ou de liquider un Compartiment ou une Classe d'Actions de la Société et sera tenu de soumettre la question de la fusion, dissolution ou de la liquidation à l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment ou de la Classe d'Actions concerné votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents Statuts, à moins qu'il n'en soit autrement disposé par la Loi ou les Statuts.

Après paiement toutes les dettes et charges de la Société et de chaque Compartiment (incluant les frais de fusion ou de liquidation) le revenu net peut être distribué, au choix de l'Actionnaire, en cash ou en nature, et de façon équitable entre Actionnaires au pro rata du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans le Compartiment ou la Classe d'Actions concerné.

En cas de dissolution ou de liquidation d'une Classe d'Actions d'un Compartiment de la Société, l'achat, la vente et le rachat d'Actions de cette Classe, en cours de procédure ou postérieurement, seront suspendus.

Art. 27. Liquidation de la société. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Par ailleurs, d'après les dispositions légales actuellement en vigueur au Luxembourg, si l'actif net de la Société devient inférieur aux deux tiers du capital minimum, soit actuellement EUR 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille Euros), les Administrateurs de la Société devront soumettre la question de sa dissolution à l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant sans condition de présence et décidant à la majorité simple des Actions représentées à l'assemblée. Si l'actif net devient inférieur au quart du capital minimum, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution à l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant sans condition de présence. La dissolution pourra être prononcée par les Actionnaires possédant un quart des Actions représentées à l'assemblée. La convocation doit se faire de manière à ce que l'Assemblée Générale des Actionnaires soit tenue dans un délai de 40 (quarante) jours à partir de la constatation que l'actif net est inférieur respectivement aux deux-tiers ou au quart du capital social minimum.

Lors de la dissolution, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales agréées par l'autorité de surveillance luxembourgeoise, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs aux Actionnaires, en proportion de la part leur revenant dans le total des avoirs nets de la Société. Si la Société faisait l'objet d'une liquidation volontaire ou judiciaire, celle-ci sera effectuée conformément à la Loi FIS qui définit les mesures à prendre pour permettre aux Actionnaires de prendre part à la (aux) distribution(s) du produit de liquidation et prévoit par ailleurs, à la clôture de la liquidation, le dépôt auprès de la Caisse de Consignation de toutes sommes non réclamées par les Actionnaires. Les sommes ainsi déposées et non réclamées dans le délai de prescription légal seront acquises à l'État.

Au cas où il serait procédé à la dissolution et à la liquidation de la Société, tout achat, vente ou conversion d'Action (s) seront suspendus.

Chapitre VIII. Dispositions générales

Art. 28. Modifications. Les présents Statuts pourront être modifiés aux temps et lieux qu'il appartiendra, avec l'approbation du Conseil d'Administration, par une Assemblée Générale soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la Loi de 1915 et la Loi FIS.

Toute modification des Statuts affectant les droits des Actionnaires d'un Compartiment donné doit être approuvée à la fois par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société et une décision de l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment concerné (ou par les Actionnaires de la Classe d'Actions concernée le cas échéant) conformément à l'article 21 ci-dessus.

Toute modification des Statuts, y compris la dissolution et la mise en liquidation de la Société, sera adressée aux Actionnaires nominatifs à l'adresse figurant dans le Registre et publiée, le cas échéant, au Mémorial C (Recueil des Sociétés et des Associations).

Art. 29. Droit applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi FIS.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer M. Søren Vestergaard-Poulsen, né le 8 juillet 1969 à København, Danemark, ayant son adresse professionnelle au 111 Strand, Londres WC2R2R 0AG, Royaume Uni, comme administrateur supplémentaire

de la Société, pour une période qui expirera après la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.500,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. BRERO, P. DENIS, C. RONFORT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 avril 2014. Relation: RED/2014/905. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014056472/791.

(140064925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Munroe K Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.325.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE TENTH DAY OF APRIL.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

the extraordinary general meeting of the company MUNROE K LUXEMBOURG S.A., herein referred to as the "Company", a "société anonyme" having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 117325, incorporated on 15 June 2006 pursuant to a deed received by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1602 of 23 August 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 19 March 2014 pursuant to a deed received by the undersigned notary, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The meeting is opened under the chairmanship of Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Silke ROHE, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Suet Sum WONG, lawyer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of capital by an amount of GBP 50,000 in order to raise it from GBP 200,000 to GBP 250,000 by creation and issue of 2,500 new Class A shares and 2,500 new Class B shares of GBP 10 each, to be issued at par, with a share premium of a total amount of GBP 1,130,000 and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A shares and Class B shares, entirely subscribed by the existing shareholders proportionally to their participating interest in the company, and fully paid-up in cash.

2. Subsequent amendment of 1st paragraph of article 5 of the bylaws in order to be worded as follows:

English version

"**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at GBP 250,000 (two hundred and fifty thousand British Pounds Sterling) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A shares and 12,500 (twelve thousand five hundred) Class B shares, with a nominal value of GBP 10 (ten British Pounds Sterling) each, which have the same rights in all respects."

French version

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à GBP 250.000 (deux cent cinquante mille livres sterling) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) actions de catégorie A et 12.500 (douze mille cinq cents) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de GBP 10 (dix livres sterling) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.»

II) The name of the shareholders, the number of their shares and the name of their attorney are shown on an attendance list, which, signed by the attorney of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole share capital of the Company is duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on all the items of its agenda.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which are all adopted by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of GBP 50,000 (fifty thousand British Pounds Sterling) in order to raise it from GBP 200,000 (two hundred thousand British Pounds Sterling) to GBP 250,000 (two hundred and fifty thousand British Pounds Sterling) by creation and issue of 2,500 (two thousand five hundred) new Class A shares and 2,500 (two thousand five hundred) new Class B shares of GBP 10 (ten British Pounds Sterling) each, to be issued at par, with a share premium of a total amount of GBP 1,130,000 (one million one hundred and thirty thousand British Pounds Sterling), and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A shares and Class B shares, entirely subscribed by the existing shareholders proportionally to their participating interest in the Company.

Subscription - Payment

The meeting records the subscription of the 2,500 (two thousand five hundred) newly issued Class A shares and of the 2,500 (two thousand five hundred) newly issued Class B shares by the existing shareholders, all duly represented by Mr Luc HANSEN, prenamed, by virtue of proxies which will remain attached to the present deed, pro rata their current shareholding in the Company, as well as the full paying up in cash of said new shares and of the share premium of a total amount of GBP 1,130,000 (one million one hundred and thirty thousand British Pounds Sterling), so that the Company has now at its disposal the sum of GBP 1,180,000 (one million one hundred and eighty thousand British Pounds Sterling) as was certified to the notary executing this deed.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the meeting decides to amend the 1st paragraph of article 5 of the by-laws in order to be worded as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at GBP 250,000 (two hundred and fifty thousand British Pounds Sterling) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A shares and 12,500 (twelve thousand five hundred) Class B shares, with a nominal value of GBP 10 (ten British Pounds Sterling) each, which have the same rights in all respects.“

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,700.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the appearing persons, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the french version of the preceding text

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE DIX AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de la société MUNROE K LUXEMBOURG S.A., ci-après la «Société», une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 117325, constituée le 15 juin 2006 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1602 du 23 août 2006. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 19 mars 2014 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Silke ROHE, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital à concurrence de GBP 50.000 afin de le porter de GBP 200.000 à GBP 250.000 par la création et l'émission de 2.500 nouvelles actions de catégorie A et 2.500 nouvelles actions de catégorie B de GBP 10 chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de GBP 1.130.000, à émettre au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions de catégorie A et les actions de catégorie B en circulation, entièrement souscrites par les actionnaires actuels, au prorata de leur participation dans le capital social, et intégralement libérées en espèces.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at GBP 250,000 (two hundred and fifty thousand British Pounds Sterling) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A shares and 12,500 (twelve thousand five hundred) Class B shares, with a nominal value of GBP 10 (ten British Pounds Sterling) each, which have the same rights in all respects.“

Version française

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à GBP 250.000 (deux cent cinquante mille livres sterling) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) actions de catégorie A et 12.500 (douze mille cinq cents) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de GBP 10 (dix livres sterling) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.»

II) Le nom des actionnaires, le nombre d'actions détenues par chacun d'eux et le nom de leur mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de GBP 50.000 (cinquante mille livres sterling) afin de le porter de GBP 200.000 (deux cent mille livres sterling) à GBP 250.000 (deux cent cinquante mille livres sterling) par la création et l'émission de 2.500 (deux mille cinq cents) nouvelles actions de catégorie A et 2.500 (deux mille cinq cents) nouvelles actions de catégorie B de GBP 10 (dix livres sterling) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de GBP 1.130.000 (un million cent trente mille livres sterling), émises au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions de catégorie A et les actions de catégorie B en circulation, entièrement souscrites par les actionnaires actuels, proportionnellement à leur pourcentage de détention dans la Société.

Souscription - Libération

L'assemblée a pris acte de la souscription des 2.500 (deux mille cinq cents) actions de catégorie A et 2.500 (deux mille cinq cents) actions de catégorie B nouvellement émises ainsi que de la libération en espèces de l'intégralité desdites actions et de la prime d'émission de GBP 1.130.000 (un million cent trente mille livres sterling), par les actionnaires actuels, tous

ici représentés par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, en vertu de procurations qui resteront annexées au présente acte, au prorata de leur participation dans le capital de la Société, de sorte que la somme de GBP 1.180.000 (un million cent quatre-vingt mille livres sterling) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à GBP 250.000 (deux cent cinquante mille livres sterling) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) actions de catégorie A et 12.500 (douze mille cinq cents) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de GBP 10 (dix livres sterling) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.700,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HANSEN, S. ROHE, S. S. WONG, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 avril 2014. Relation: RED/2014/873. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014055513/170.

(140063382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Afro-Groove, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 46E, avenue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg F 9.928.

STATUTS

Sandra Cristina Coutinho dos Santos, 21 Collette's Paesch L-9169 MERTZIG, Agent immobilier et Agent d'Assurances, nationalité portugaise;

Evaldo Vicente Pinto de Ceita, 46e av. Des Alliés L-9012 ETTTELBRUCK, équipier, nationalité portugaise;

Eduardo Stevens Vieira Taborda, 22 Place Blech L-7610 LAROCLETTE, équipier, nationalité portugaise.

Créent par la présente, une Association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination AFRO-GROOVE, Association sans but lucratif.

Elle a son siège au 46e av. des Alliés L-9012 ETTTELBRUCK.

Art. 2. L'association a pour objet: La promotion des cultures Africaines, le développement de l'expression artistique Africaine pour adultes et enfants à travers la musique et la danse. De la communication sous ses formes les plus diverses, l'initiative, le développement, la défense de toute action concernant la promotion des activités artistiques et culturelles liées à ses objectifs, sur tout support et par tout moyen (conférences, colloques, spectacles, ateliers, cours, prix et récompenses, fêtes, rassemblements, manifestations) les échanges entre le continent Africain et le Luxembourg.

L'Association AFRO-GROOVE est ouverte à toutes les parties prenantes du milieu associatif.

Art. 3. L'association se donne comme moyen les recettes des activités, la perception des subsides, l'établissement de contacts ou avec les associations, des écoles, des sociétés, des administrations, et tout organisme compétant pour tout ce qui concerne le développement et la promotion des activités artistiques et culturelles liées à ses objectifs.

Art. 4. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association par démission adressé par écrit au conseil d'administration. Tout membres qui refuse de payer la cotisation lui incombant est réputé démissionnaire après un délai de 12 mois.

Art. 6. La qualité de membre se perd, par exclusion décidée par le conseil d'administration à la majorité absolue; infraction, ou non respect des présents statuts et /ou du règlement intérieur, et/ou des orientations générales; motif grave portant préjudice moral ou matériel à l'association.

Art. 7. Les associés démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale, elle ne peut être supérieure à 50 €.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, par simple lettre portant la mention de l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième de membres doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer: la modification des statuts et règlements intérieur, la nomination et révocation des administrations, l'approbation des budgets et comptes, la dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civile. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des voix des membres présents. Si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre écrite.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 2 ans par l'assemblée générale. Les administrateurs sont bénévoles:

Le Président, il assure l'exécution des statuts. Sa voix est prépondérante en cas de partage de vote. Il convoque et préside l'assemblée générale. Il assure le fonctionnement de l'association qu'il représente, auprès des pouvoirs publics et de la justice et dans tous les actes de la vie civile il détient la signature des comptes bancaires et postaux, toutefois, il peut désigner un membre de l'association pour la gestion des comptes bancaires et postaux.

Le Trésorier, il détient les comptes de l'association, il effectue tout paiement, perçoit et encaisse toute recette, il tient la comptabilité régulière, au jour le jour, de toute opération, tant en recette qu'en dépense, et rend compte sur demande au conseil d'administration. Il veille à la perception des cotisations et contrôle les dépenses, il règle les dépenses autorisées par le conseil d'administration.

Le Secrétaire, il prend soin de noter tous les détails importants et le compte rendu de chaque assemblée générale. Il est chargé de rédiger le courrier et tout autre document nécessaire. Il tien le cahier d'appel et constate les absences non justifiées.

Art. 16. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association il exécute les directives à lui dévalues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Il représente l'association dans les relations avec les tiers.

Art. 17. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 18. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

Art. 19. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites.

Art. 20. Les ressources de l'association comprennent: les recettes des manifestations, les cotisations des membres, les subventions, les dons et legs en sa faveur, les redevances des biens et valeurs qu'elle pourrait posséder, ainsi que le produit des ventes et rétributions perçus pour prestations et services rendus.

Art. 21. Toutes les fonctions exercées dans l'association ont un caractère bénévole. Les sommes qui sont perçues par l'association permettent de couvrir des frais engagés et ne constituent en aucune façon à une quelconque rémunération de salaire.

Art. 22. Si nécessaire, un règlement intérieur, destiné à compléter les présents statuts, peut être établi par le conseil d'administration.

Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928, sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Fait à Ettelbruck le 27 mars 2014.

Coutinho dos Santos Sandra C. / Evaldo Vicente Pinto de Ceita / Eduardo Stevens Vieira Taborda

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2014056324/87.

(140064303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

MULTISERWIS - Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 151.621.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung der Geschäftsführung vom 17. April 2014

Folgender Beschluss wurde einstimmig gefasst:

Der Sitz der „MULTISERWIS - Niederlassung Luxemburg“ wird, mit Wirkung zum 1. April 2014, von L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiel, nach L-5326 Contern, Campus Contern, 17, rue Edmond Reuter, verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 18. April 2014.

Für MULTISERWIS - Niederlassung Luxemburg

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014056711/15.

(140065063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Müpro (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 54.566.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056712/10.

(140064938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

NCTransports Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 148.635.

Assemblée générale ordinaire du 28/03/2014

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide:

- La révocation du Commissaire aux comptes Madame Alexandrine VENNEN, née à Verdun (France), le 7 novembre 1974, demeurant à F-57970 Yutz, 5, rue de Picardie.

- La nomination de la société CODEJA S.à r.l. 18-20 rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg RCS N°B71771 comme commissaire aux comptes de la Société. Son mandat expirera à l'assemblée générale de 2020.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2014056720/15.

(140065432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.
